

Extraits du stage « Réformes aux lycées » organisé par le SNEP-FSU91 au lycée Corot de Savigny/Orge le 8 octobre 2018

25 collègues de 16 établissements différents ont participé à ce stage académique sur les réformes en cours dans les lycées.

Intervenant : Christian Couturier responsable national secteur péda

Un point sur les programmes EPS à venir ...

Calendrier : Le SNEP-FSU a été reçu en audience au Conseil Supérieur des Programmes le lundi 1^{er} octobre pour faire un tour d'horizon de la construction des futurs programmes et conforme au dialogue social mené par le gouvernement puisqu'aucun document n'a été distribué et que nous avons découvert les orientations au fur et à mesure de l'exposé.

- Vote au CSP le 23 octobre s'agissant de l'EPS ce projet porte sur l'ensemble du lycée.
- La copie est ensuite remise à la DGESCO qui mènera des concertations puis **consultera l'ensemble des enseignants entre le 5 et le 20 novembre. La publication officielle est prévue pour la fin janvier 2019.**
- On le voit, le calendrier est extrêmement serré et il nous faudra être extrêmement attentif.
- Pour marquer la nouveauté, phénomène récurrent depuis 1996 ...
- A titre d'exemples toutefois, les Compétences Propres jugées inappropriées disparaissent au profit de **Champs d'Expériences Corporelles Typiques des Pratiques Physiques Sportives Artistiques**
- On y retrouve globalement les 5 ex CP auxquelles s'ajoute un 6^{ème} champ d'expérience plus transversal : « savoir se préparer et s'entraîner seul ou à plusieurs » (En termes de certification, l'élève validerait les compétences de ce 6^{ème} champ dans une PPSA de son choix). Le sigle APSA se transforme en PPSA (Pratique physique sportive et artistique)
- Les niveaux d'attendus (3,4 et 5) disparaissent mais nous aurons des **Attendus de Fin de Lycée 1 (AFL1, nouveau jargon) définis en termes de connaissances/capacités/attitudes** (retour aux notions du socle commun de 2006) **référés aux 5 champs avec des repères de progressivité. L'AFL2 est constituée du 6^{ème} champ.**
- Une liste d'activité a été définie pour chaque champ avec des suppressions, comme les lancers, les sauts, les sports de combats de préhension... et des apparitions comme le crossfitness, la danse de salon, le yoga...
- En dehors de cette liste nationale existera toujours une liste académique (5 PPSA possibles) et possibilité d'une activité d'établissement.
- Le CSP table sur une programmation de 3 cycles annuels
- **En seconde une activité artistique : Danse ou Art du cirque du champ 3, et le champ 5 (entretien de soi) serait imposé, le dernier champ restant au choix**

- **En première** : programmation au choix mais avec **2 champs n'ayant pas été travaillé en seconde** (ce qui réduit considérablement ce « choix »)
- **Dans le cycle terminal, c'est-à-dire en 1^{ère} ou en terminale, obligation est faite de programmer au moins une nouvelle fois le champ d'expérience 5** (entretien de soi)
- **Le champ d'expérience 1 vise une performance mais cette dernière serait auto référée**
- **Les nouveaux textes sur la certification à venir, (révision de l'arrêté de 2011 sur CCF) risquent de rajouter eux aussi de nouvelles contraintes, nous serons bientôt fixés.**

A propos de l'option EPS...

- Faute d'enseignement de spécialité (rappelons que les enseignements d'exploration et de complément sont supprimés par la réforme), le CSP « recycle » l'ancien programme d'option de complément en y ajoutant la proposition du rapport Mathiot sur la préparation aux métiers du sport (éducation à l'orientation).
- L'ambition est grande (trop ?) vu les heures allouées et le poids plus que relatif de cette option dans le nouveau bac (environ 0,6% dans l'état actuel des choses).
- Fin des épreuves ponctuelles
- En l'état, ce projet ne répond pas à la nécessité de libérer les programmations et **s'axe beaucoup sur des activités d'entretien de soi**, avec les obligations de programmation et la transformation de l'ex CP1 autour d'une performance auto-référée (ce qui était la justification de la CP5, centration sur soi). Si le projet reste en l'état, on peut d'ores et déjà parler de fitness-isation de l'EPS !
- Pour mémoire le SNEP-FSU s'est abstenu au conseil supérieur de l'éducation pour les premiers programmes lycée en 2000, a voté pour en 2001 et 2002, et a voté contre en 2010 parce que les textes corsetaient totalement les programmations, alors que les autres syndicats ont soutenu l'institution.

A propos de la voie pro ...

- Mélange des publics (scolaire + apprentis)
- Modules de formation communs enseignement général et professionnel (2 profs)
- Seconde
 - Réduction des « familles de métiers » de 80 à 15
 - Remplacement des stages par « découverte des métiers »
 - Développement de compétences transversales : l'esprit d'entreprendre
- Première

- Stages définis par les branches professionnelles. Durée et rythme défini par l'établissement
- Orientation fin de première : soit poursuite d'étude, soit insertion professionnelle
- Terminale
 - Module de « recherche d'emploi » (sic !)
- Suppression du BEP et remplacement par des « blocs de compétences »

Réduction de l'investissement de l'Etat ...

- Horaire élève bac pro
 - -380h dans le secteur « production » soit -13%
 - -294h dans le secteur « services » soit -10%
 - EPS : 224h -> 210h (-6,25%) = 2,5h par semaine
- Horaire élève CAP
 - -10% (12 semaines de stage)
 - -7% (14 semaines)
 - EPS : 137,5h -> 137 = 2,5h par semaine
- La réduction des temps d'enseignements généraux engendrera des difficultés accrues pour tous les jeunes ; et plus particulièrement pour celles et ceux qui choisiront de poursuivre leurs études dans le supérieur.
- La spécialisation à un métier, repoussée en 1re, implique une déprofessionnalisation de la formation.
- Le baccalauréat se préparera ainsi en 2 ans au lieu de 3 actuellement (et 4 il y a peu).
- La création de « classes passerelles », non diplômantes, non qualifiantes et imposées en heures supplémentaires ne masquera pas les effets de Parcoursup qui a exclu du supérieur les bachelier-es professionnel·les.
- L'implantation des UFA dans tous les établissements aura des répercussions immédiates sur les conditions de travail des personnels car mixer les publics et les parcours génèrera des organisations pédagogiques probablement intenable.

Le projet de grilles horaires, présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation le 10 octobre, entérinera une réduction des heures de cours et donc au moins 3500 suppressions de postes d'ici 2022. Sur l'ensemble de leur cursus les élèves de lycées professionnels perdront 7 semaines de cours en Bac Pro et 4 semaines en CAP", explique le Snuep Fsu dans un communiqué. "En lieu et place d'une prétendue « revalorisation de la voie professionnelle », (le ministre) veut déprofessionnaliser

les formations, transformer les diplômes en blocs de compétences et instaurer une concurrence sévère entre la voie scolaire et l'apprentissage"

Annualisation rampante ...

- En EPS la division par semaine est problématique car contrairement au texte actuel (56, 84, 84) on ne tombe pas sur des nombres entiers par année si on divise par 28!!! En volume global sur l'ensemble de la formation cela donne $210/84 = 2,5$ heures
- Sur la grille horaire, on voit une corrélation entre le volume horaire annuel et le nombre de semaines de stages, plus le volume de stage est réduit plus l'horaire augmente et inversement. Prémices d'une annualisation ???
- Les dotations sont calculées sur le cycle de formation, en dehors des périodes de stages.
- Aujourd'hui, les edt sont fait hebdomadairement, y compris durant les périodes de stage. Autrement dit, les profs de lycée pro y compris les profs d'EPS n'ont pas cours quand les élèves sont en stage bien que leur edt prévoit EPS avec leurs classes, les enseignants assurant la visite de stage. L'heure élève et l'heure prof sont différent, le différentiel étant les périodes de stages.

A propos de la réforme du bac ...

- Un bac alourdi : 21 épreuves sur deux ans
- Scolarité phagocytée par le bachotage continu
- Transfert complet de la charge de travail d'examen sur les enseignants

Economies budgétaires : rémunération ? suspension de cours ?

Un diplôme national ?

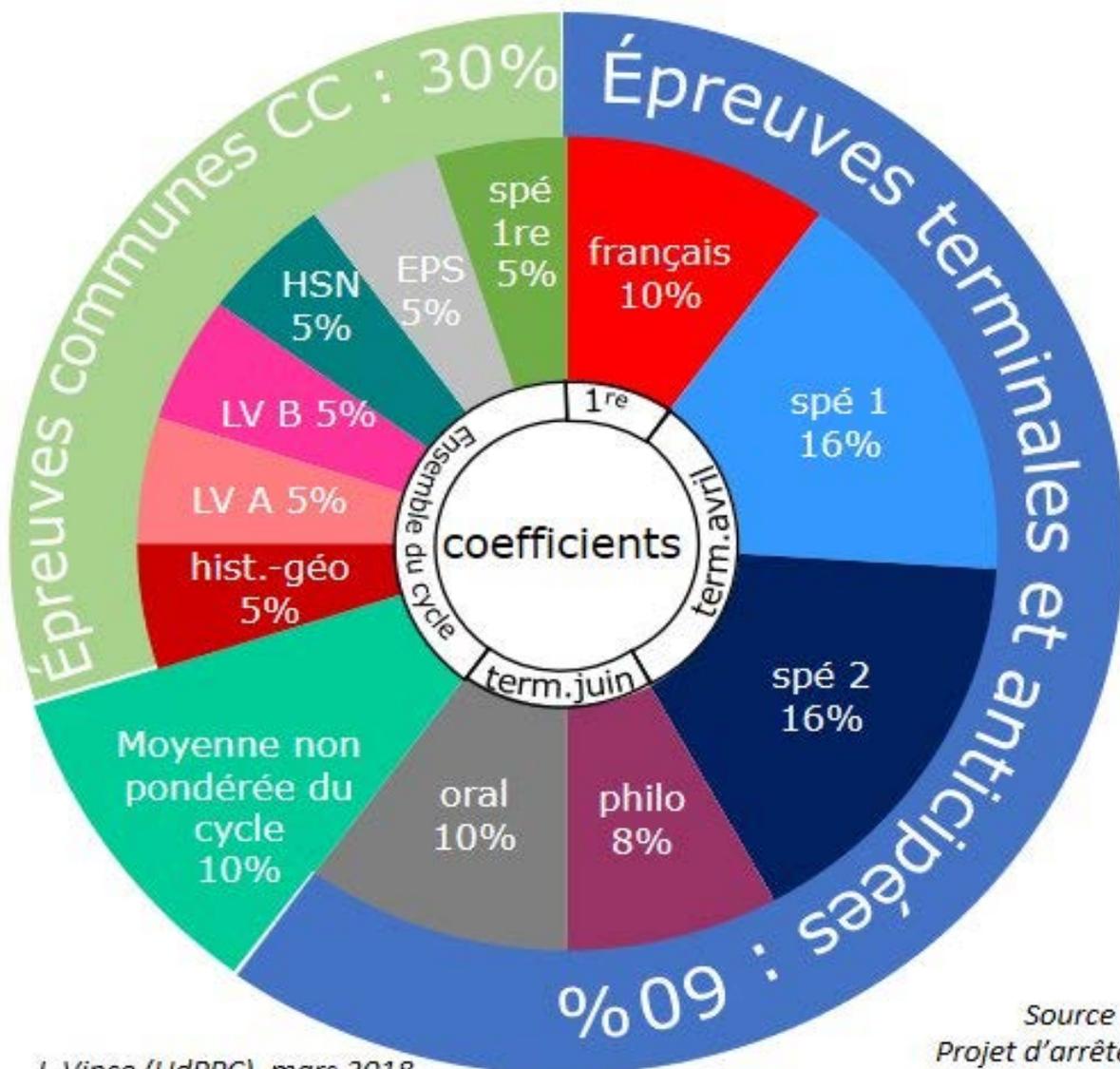
► " L'organisation des épreuves communes de contrôle continu relève de chaque établissement scolaire, qui en détermine les modalités d'organisation".

Correction par enseignants de l'établissement pour la moitié de l'examen (40 % épreuves communes et 10 % grand oral)

- Correction locale = tensions et pressions potentielles
- Logique de différenciation et hiérarchisation entre établissements

A terme ne cherche-t-on pas avec cette réforme à dévaloriser « le bac » afin de pouvoir le supprimer dans quelques années ?

COEFFICIENTS DES EPREUVES BAC 2021



J. Vince (UdPPC), mars 2018

Source :
Projet d'arrêté